



Le Guide des aides en Nouvelle-Aquitaine

APPEL À PROJET

Appel à projet Recherche en Nouvelle-Aquitaine

Publics concernés

Établissement public , Laboratoire de recherche , Université, Enseignement supérieur,
Recherche

Domaines secondaires

Recherche

Date de fin de publication

9 janvier 2026

La Région Nouvelle-Aquitaine soutient fortement les programmes de recherche, structurés autour de thèses de doctorat, qui présentent des retombées identifiées pour son territoire. Ce dispositif compétitif est ouvert à l'ensemble des disciplines et vise à accompagner des projets construits en partenariat avec des acteurs socio-économiques et institutionnels du territoire.

Échéances

Ouverture du dépôt des projets sur la plateforme "Mes Démarches en Nouvelle-Aquitaine" (MDNA) : 05 novembre 2025

Fin de dépôt des dossiers sur la plateforme "Mes Démarches en Nouvelle-Aquitaine" (MDNA) : 09 janvier 2026

Prise de décision : Commission permanente de mai 2026

Objectifs

La Région Nouvelle-Aquitaine souhaite soutenir des projets de recherche qui présentent des perspectives d'applications et de valorisation identifiées en Nouvelle-Aquitaine.

Il s'agit d'accompagner la **compétitivité industrielle durable** grâce à l'innovation, de contribuer à répondre aux **grands défis sociétaux et environnementaux actuels** et de **ressourcer les politiques relevant des compétences régionales**.

Les projets scientifiques proposés devront répondre à l'une des trois priorités du soutien régional à la recherche :

Favoriser le développement économique régional durable et l'innovation responsable des filières.

Accélérer les transitions en lien avec les grands défis sociétaux et environnementaux.

Contribuer à l'aménagement du territoire et aux dynamiques sociétales.

Les points clés des projets de recherche attendus :

Le doctorat comme axe central ;

Sujets de recherche émergents ;

Dimension collaborative ;

Appel à projets ouvert à toutes les disciplines scientifiques ;

Ancrage régional.

De plus, **la Région Nouvelle-Aquitaine peut soutenir des projets originaux de sciences participatives, relevant de l'une ou l'autre des trois priorités précédemment énoncées.**

Bénéficiaires

Les bénéficiaires du présent Appel à projets sont **les organismes publics de recherche, les établissements publics d'enseignement supérieur et les établissements d'enseignement supérieur consulaires (hors écoles de commerce)**, disposant d'équipes de recherche bénéficiant d'une évaluation du HCERES et implantés sur le territoire de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Tous les projets doivent avoir été préalablement validés par les instances idoines de l'établissement de recherche (conseil scientifique, etc.) auquel est rattaché le coordinateur de projet. Cet établissement bénéficiaire chef de file transmet ensuite le

projet à la Région Nouvelle-Aquitaine.

Montant

Cet AAP permet de soutenir des projets de recherche en participant au financement :

des équipements scientifiques (investissement) : une aide régionale avec un **taux d'intervention maximum de 50 % de la valeur d'acquisition hors taxes** ;
des allocations doctorales : l'aide régionale est fixée à **50 % maximum de l'assiette éligible sur trois ans**, sauf dans le cas de projets proposés par des « jeunes chercheurs et chercheuses », définis dans le document intitulé "Objectifs et Modalités" (l'intervention régionale est bonifiée et fixée à **100 % maximum de l'assiette éligible sur trois ans** pour les thèses qu'ils encadrent) ;
et, sous conditions, du fonctionnement : une aide régionale avec un **taux d'intervention maximum de 80 % de la valeur d'acquisition hors taxes**.

Critères de sélection

Les projets sont instruits par la Direction de la Recherche, de l'Enseignement Supérieur et du Transfert de Technologie et font l'objet d'une analyse articulant une évaluation scientifique et une évaluation au regard de l'environnement régional du projet et notamment des arguments en faveur des trois priorités régionales de soutien à la recherche. Pour l'évaluation scientifique, la Région s'appuie sur le CCES, le Comité de Coordination des Expertises Scientifiques.

1- Critères d'évaluation scientifique

La **qualité scientifique** des projets est analysée au regard :

De l'intérêt et de l'originalité scientifiques (bibliographie, méthodologie, valeur ajoutée, caractère émergent, caractère stratégique du ou des domaine(s) scientifique(s) concerné(s), etc.) ;
De la maîtrise de l'état de l'art et du positionnement des travaux à l'échelle nationale et internationale ;
Des compétences scientifiques mobilisées, de la complémentarité académique des équipes impliquées ;
De la pertinence des méthodes proposées.

La **faisabilité du projet** est étudiée sous l'angle de :

L'adéquation entre les objectifs visés et les moyens prévus ;
La cohérence de l'organisation du projet ;

Les méthodes de pilotage du projet.

2- Critères d'évaluation au regard des priorités régionales

Perspectives d'applications des résultats de la recherche en réponse à des enjeux économiques, sociétaux ou environnementaux, démarches effectuées dans cette perspective (valable pour les trois priorités régionales structurant l'Appel à projets).

Contribution à l'innovation pour les filières régionales et/ou au ressourcement des grandes politiques de la Région.

Soutien, participation et/ou implication financière d'acteurs socio-économiques régionaux au projet de recherche.

Nature des actions de diffusion des sciences vers le grand public, proposées dans le projet.

Dimension académique collaborative du projet : collaborations entre sites régionaux, interdisciplinarité et clarté de la gouvernance proposée.

S'ajoutent à ces critères, et **pour les seuls projets mobilisant les sciences**

participatives, la nécessité d'argumenter les éléments suivants :

Valeur ajoutée et portée géographique de la démarche de science participative au regard de la thématique et sujet traité.

Implication des parties prenantes non académiques dans les protocoles de recherche et la gouvernance du projet.

Plus-value attendue en termes de valorisation (formes hybrides et originales de valorisation impliquant les parties prenantes non académiques).

Comment faire ma demande ?

Avant de compléter un dossier de demande de subvention, vous devez lire de manière exhaustive le document intitulé « Objectifs et Modalités » téléchargeable ci-dessous et qui présente les conditions du soutien régional pour cet Appel à Projets.

Vous pourrez ensuite télécharger et compléter les documents word, téléchargeables ci-dessous, et les pièces justificatives associées qui seront à déposer sur l'outil "Mes démarches en Nouvelle-Aquitaine" aux dates indiquées ci-dessous.

Les projets doivent être déposés et transmis à la Région entre le 05/11/2025 et le 09/01/2026 (minuit) sur l'outil « Mes démarches en Nouvelle-Aquitaine ». **Le dépôt de**

**projets sera accessible à partir du site, à compter du 05/11/2025, via le bouton
« Créer mon dossier ».**

Le plan de financement du projet comprenant les différents dossiers d'aide
(investissement, fonctionnement et allocations doctorales) sera saisi directement en ligne
sur l'outil « Mes démarches en Nouvelle-Aquitaine ».

Correspondants

Service relation usagers

05 49 38 49 38

Du lundi au vendredi de 9h à 18h sans interruption